

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016 à 18 h 30

Convocation en date du 4 avril 2016

Présidence : Bruno Tufféry

Secrétaire de séance : Béatrice Loison

Assistante : Christine Fabrègues

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Demande du Maire, d'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Restructuration du Foyer Socio-Éducatif Maurice Fost :
 - (i) modification du coût d'objectif prévisionnel,
 - (ii) modification du plan de financement prévisionnel.
- Remboursement de frais aux élus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

1. Approbations des Budgets primitifs 2016 : budget principal Commune et budgets annexes Centre Communal d'Action Sociale et Assainissement

Rapporteur Béatrice Loison

○ **Budget Commune (M14)**

❖ **Section Fonctionnement**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement			
Recettes	998 900 €	Dépenses	998 900 €

➤ **Recettes principales**

- 70 : Produits de services (régies, cantine, garderie, NAP...) : 57 370 €
- 013 : Atténuation des charges (rémunération personnel) : 3 000 €
- 072 : Travaux en régie : 18 600 €
- 73 : Impôts et taxes : 716 378 €
- 74 : Dotations, subventions, participations : 146 146 €
- 75 : Autres produits de gestion : 54 320 €
- 76/77 : Produits exceptionnels : 1 041 €
- 002 : Résultats antérieur : 2 045 €

➤ Dépenses principales

- 011 : Charges à caractère général : 339 200 €
- 012 : Charges de personnel : 503 890 €
- 65 : Autres charges de gestion courante : 140 600 €
- 66 : Charges financières remboursement des intérêts) : 9 210 €
- 67 : Charges exceptionnelles : 6 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif « Commune - Section Fonctionnement ».

❖ **Section Investissement**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Investissement			
Recettes	2 398 500 €	Dépenses	2 398 500 €

➤ Recettes principales

- Subventions Foyer M. Fost (État, Région, Département) : 1 085 800 €
- Emprunt : 600 000 €
- Vente terrains : 153 600 €
- Excédent d'investissement 2015 : 138 435 €
- Excédent de fonctionnement 2015 viré en investissement : 120 000 €
- Subventions Conseil départemental PCSA tranche 3 : 70 805 €
- Subventions Conseil départemental PCSA tranche 2 : 62 851 €
- Fonds de concours Agglo 2013 + 2014 + 2015 : 38 031 € et 5 431 € pour 2016
- Taxe d'aménagement : 37 197 €
- Réserves parlementaires : 35 000 €
- DETR 2015 : 29 900 €
- Fonds de compensation de la TVA : 19 450 €
- Cautions : 2 000 €

➤ Dépenses principales

- Bâtiments communaux (Foyer dont accessibilité, mairie, école, logements...): 1 495 400 €
- Voirie (CD148), réseaux (extension, enfouissement), aménagement (PUP, Pumptrack, murs) : 590 500 €
- Honoraires (foyer, mairie, PLU, PUP) : 168 600 €
- Foncier (achat terrain, défense incendie forestière) : 45 300 €
- Matériels (techniques et informatiques) et signalétique : 36 500 €
- Dépenses imprévues : 25 000 €
- Financières (titre, remboursement emprunts et cautions) : 24 900 €
- Accessibilité autres bâtiments (Poste, bibliothèque, salles communales, toilettes...) : 12 300 €

Commentaires du budget 2016

- ✓ Des charges courantes maîtrisées.
- ✓ Une fiscalité stable avec les taux communaux inchangés.
- ✓ Un patrimoine rénové, entretenu, des investissements pour toutes les générations.
- ✓ Une recherche active des subventions, des économies réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif « Commune - Section Investissement ».

○ **Budget Assainissement (M49)**

Fonctionnement			
Recettes	22 300 €	Dépenses	22 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif « Assainissement - Section Fonctionnement ».

Investissement			
Recettes	98 100 €	Dépenses	98 100 €

Commentaire : les principales dépenses concernent la réalisation du « Schéma directeur et Zonage d'assainissement », des travaux d'extension du réseau sur le CD 148 et au Plateau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif « Assainissement - Section Investissement ».

○ **Budget CCAS (M14)**

Fonctionnement			
Recettes	7 800 €	Dépenses	7 800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif « CCAS » Section Fonctionnement ».

2. Subventions 2016 aux associations

Rapporteur : Michelle Personelli

Fonctionnement	€
Association Sportive de Vénéjan	784
Bibliothèque communale	1 250
Boule Vénéjanaise (pas de demande)	-
Société de chasse Vénéjan (pas de demande)	-
Comité des fêtes	990
Familles Rurales	1 266
Loisirs Culturels et Sportifs	496
Club des retraités Lou Souleu	489
Racines	397
R.E.V.E	389
Soirées musicales	314
Sou des Écoles Laïques	993
Tennis Club de Vénéjan	399
Vénéj'jeux	698
Total	8 463

Participation	€
Coopérative scolaire : animation KAPLA	500
Sou des Écoles : fleurs	150
Football Club Bagnols/Pont : NAP	360
Comité des Fêtes : matériel	180
Total	1 190

Manifestations / Évènements	€
Familles rurales : Vide grenier	1 000
Association Sportive de Vénéjan : Bodega	1 000
Boule Vénéjanaise : Concours de la ville	-
Soirées musicales	1 000
Comité des fêtes : Fête Nationale	1 000
Tournoi de jeunes	300
Total	4 300

Caritatif/Humanitaire/Santé	€
Restos du cœur	40
Prévention routière	40
Association K-NET Partage	40
Ligue contre le cancer	40
Association Française Sclérosés en Plaque	40
Téléthon	40
Association Usagers TER-SNCF Rive droite Rhône	50
Total	290

École	€
Coopérative scolaire	4 000
Cycle triennal	2 500
Total	6 500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le montant individuel des subventions attribuées aux associations en 2016.

3. Syndicat d'Assainissement de Bagnols sur Cèze et sa Région (SABRE) : adhésion de la commune de Saint-André-d'Olérargues

Rapporteurs : Gérard Sautel et Michel Millot

Suite au Conseil Syndical du SABRE en date du 5 novembre 2015, et à la demande de la commune de Saint-André-d'Olérargues, par délibération en date du 10 juillet 2015, le Comité syndical a décidé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint-André-d'Olérargues au sein de la collectivité pour le contrôle à la compétence contrôle et conformité des installations d'assainissement non collectif (Périmètre SPANC).

Comme l'ensemble des communes adhérentes au SABRE, la commune de Vénéjan est appelée à donner un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- (i) de donner un avis favorable l'adhésion de la commune de Saint-André-d'Olérargues au SABRE.***
- (ii) d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier.***

4. Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et Zonage d'assainissement des eaux usées : demande de subvention

Rapporteurs : Thierry Loison et Gérard Estelle

Il est fait part de la nécessité de bien connaître les installations d'assainissement de la Commune, afin de pouvoir programmer sur le moyen et long terme les travaux d'investissement à réaliser afin de maintenir un service de qualité, mais également pour améliorer le fonctionnement et mettre en œuvre des outils de suivi et de contrôle. Une étude des réseaux est nécessaire afin de travailler sur la réduction des entrées d'eaux claires parasites.

Il est donc propose de lancer les études pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Le schéma comprendra d'une part un diagnostic général (avec élaboration d'un plan précis, conforme à la réglementation en vigueur, puis des recherches d'entrées d'eaux claires parasites sur les réseaux), et enfin un programme général de travaux hiérarchisé et planifié pour l'amélioration et la mise aux normes des installations.

Le schéma nécessitera la réalisation de travaux annexes afin d'accéder aux réseaux : désenrobage et mises à la côte de regards de visite.

Le schéma nécessitera également la pose d'un point de mesures débitmétrique à poste fixe à l'exutoire des réseaux : installation d'un débitmètre électromagnétique sur la canalisation de refoulement du poste de relevage. Cette mesure sera enregistrée en continue et sera télésurveillée, afin d'initier à l'issu du Schéma Directeur un point de contrôle et un diagnostic permanent des réseaux.

Enfin, au regard des fortes problématiques d'entrées d'eaux claires parasites pluviales et de ressuyage rencontrées, le schéma nécessitera un repérage exhaustif des réseaux pluviaux. Cette prestation permettra d'une part de doter la collectivité d'un plan des réseaux pluviaux mis à jour, mais surtout permettra de pointer l'intégralité des points d'interconnexions hydrauliques existants entre les réseaux pluviaux et les réseaux d'eaux usées. Un programme de travaux chiffré et hiérarchisé sera dressé afin de supprimer ces points d'interconnexions, et ainsi permettre de minimiser les entrées d'eaux claires parasites pluviales.

Il est présenté à cet effet un dossier de demande de subventions et il est précisé que les devis prévisionnels de ces études font apparaître des coûts globaux :

Total de 59 084,26 € HT, qui se décompose en :

- Prestations d'étude pour la réalisation du Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées : 38 759,26 € HT (le bureau d'études Cereg Ingénierie est d'ores et déjà missionné, après l'appel d'offre lancé début 2016 sous AMO du SABRE) ;
- Prestations d'étude pour le relevé des réseaux pluviaux et mise à jour du plan sous SIG compatible avec cartographie du SIIG, y compris levés GPS de précision centimétrique : 7 000,00 € HT ;
- Prestations de travaux pour désenrobage et mise à la côte des regards (environ une vingtaine) : 6 000 € HT;
- Prestations de travaux pour installation d'un point de mesure débitmétrique à poste fixe, télésurveillé (débitmètre au poste de relevage) : 7 325 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- (i) D'approuver le devis prévisionnel pour le schéma de 59 084,00 € HT ;***
- (ii) De solliciter l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette étude :***
- (iii) D'autoriser le Département à percevoir pour son compte les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à les verser à la Commune ;***
- (iv) De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rapportant à la demande de subvention.***

5. Création d'une commission extra-municipale « Jeunesse »

Rapporteur : Bruno Tufféry

La création des commissions extra-municipales s'inscrit dans la politique de concertation de la commune afin de faire des Vénéjanais les acteurs de leur village et de la construction du « bien vivre ensemble ».

Pour ce faire, les 3 Commissions extra-municipales suivantes ont été créées par délibération du Conseil municipal le 18 avril 2014 :

- Commission « Développement et Action Sociale » dans le cadre de l'ÉCONOMIE et de la SOLIDARITÉ.
- Commission « Population et Activités Locales » dans le cadre de la VIE PUBLIQUE.
- Commission « Aménagement et Patrimoine » pour le CADRE DE VIE.

Afin de compléter les attentes des jeunes et à leur demande, il est proposé de créer une Commission extra-municipale « Jeunesse » rattachée à la Commission « Population & Activités locales » dans le cadre de la VIE PUBLIQUE.

La population et la jeunesse seront informées de la création de la commission et des modalités de participation par affichage, envoi de mail et insertion dans le prochain bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de la commission extra-municipale « Jeunesse ».

6. Remboursement de frais aux élus

Rapporteur : Bruno Tufféry

L'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les élus (Maire y compris) ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux. La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la Commune par le Maire ou un membre du Conseil Municipal et avec l'autorisation expresse du Maire, pour un élu, ou d'un Adjoint pour le Maire.

Le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l'élu municipal, doit correspondre à une opération déterminée de façon précise et doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Les élus peuvent prétendre à un remboursement soit réel soit forfaitaire de leurs frais de mission (transport, hébergement et restauration), sur la base forfaitaire des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires, sur production de justificatifs, et au remboursement intégral de leurs frais de transport, le tout sur présentation d'un état de frais accompagné des factures acquittées par l'élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement forfaitaire de frais aux élus (Maire y compris) selon les règles précédemment exposées.

7. Restructuration du Foyer Socio-éducatif Maurice Fost

(i) modification du coût d'objectif prévisionnel

(ii) modification du plan de financement prévisionnel

Rapporteurs : Gérard Sautel, Thierry Loison, Bruno Tufféry

La Commune de Vénéjan, sensible aux orientations de la Conférence des Parties (COP 21) et souhaitant s'inscrire dans les engagements pris par l'État (et tout particulièrement dans le Fonds de soutien à l'investissement public local) et des régions en matière environnementale, a fait évoluer son projet de restructuration du foyer Maurice Fost en mettant l'accent sur les économies d'énergie pour tendre vers un bâtiment à énergie positive.

Pour ce faire, le projet est « éco-conçu et innovant ». Il prévoit, entre autres actions, d'employer des matériaux issus du recyclage (type Métisse®) pour l'isolation thermique et acoustique, des huisseries alu-bois ou pvc, de mettre en place des panneaux solaires et des éoliennes type « arbre à vent ». Par ailleurs, le projet est inscrit par convention avec la Fédération Française du Bâtiment dans le dispositif « chantier propre ».

Ainsi, le coût d'objectif et le plan de financement évoluent comme suit :

Octobre 2015 (délibération n°2015/079)				Avril 2016 (délibération de ce jour 8 avril 2016)			
DÉPENSES en € HT		RECETTES en €		DÉPENSES en € HT		RECETTES en €	
Travaux de restructuration	650 870	Subvention Région	100 000	Travaux de mise en conformité PMR	371 900	Subvention Région	100 000
Mise en conformité PMR							
Surcoût environnemental	151 710	Subvention ADEME	70 000	Travaux Restructuration du bâti	229 400	Subvention Région environnemental	412 000
TOTAL TRAVAUX	802 580	Subvention État	327 730	SOUS TOTAL Travaux	601 300	Subvention État (FSIPL)	327 730
Études, honoraires	108 150	Subvention Conseil Départemental	200 000	Énergies renouvelables	100 000	Subvention Conseil Départemental	200 000
		Réserve Parlementaire M. P. PRAT	30 000	Éco-conçu et innovant	490 000	Réserve Parlementaire M. P. PRAT	15 000
		Auto-financement	183 000	SOUS TOTAL environnemental	590 000	Auto-Financement (Emprunt et fonds propres)	320 270
				TOTAL TRAVAUX	1 191 300		
				Équipements	75 000		
				Études, honoraires	103 500		
				FFB Chantier propre	5 200		
				TOTAL ÉTUDES	108 700		
TOTAL OPÉRATION	910 730	TOTAL	910 730	TOTAL OPÉRATION	1 375 000	TOTAL	1 375 000

Vu les délibérations antérieures du Conseil Municipal :

1. En date du 23 janvier 2015, relative à la restructuration du foyer socio-éducatif polyvalent Maurice Fost et missionnant le cabinet EURL KVA et le BET environnemental Gérico aux fins de réaliser une étude de faisabilité ;
2. En date du 26 juin 2015, relative au choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du foyer et retenant la société AF Conseil ;
3. En date du 22 juillet 2015, relative au choix du maître d'œuvre en l'occurrence le cabinet EURL KVA de Nîmes, pour conduire les travaux de restructuration et de mise aux normes du foyer ;
4. En date du 9 octobre 2015, qui confirme la restructuration et mise aux normes du foyer ainsi que la candidature au dispositif « Construisons et rénovons en Languedoc-Roussillon », et la demande de subvention au Conseil Départemental du GARD ;
5. En date du 30 octobre 2015 portant détermination du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention, délibération qu'il convient de modifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **De modifier ainsi qu'exposé ci-dessus le coût d'objectif prévisionnel afin de pouvoir atteindre les économies d'énergie nécessaires pour rendre le bâtiment « à énergie positive » et pour ce faire, valider le projet « éco-conçu et innovant » tel que proposé par la maîtrise d'œuvre ;**
- ✓ **De modifier en regard, le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus et repris ci-après :**

DEPENSES	En € Ht	RECETTES	En € Ht	En %
Travaux de mise en conformité PMR	371 900 €	Subvention Région : éco-conçu et innovant soit	412 000 €	29,96 %
Travaux de restructuration	229 400 €	Subvention Conseiller régional	100 000 €	7,27 %
Sous total travaux	601 300 €	Subvention État FISPL	327 730 €	23,83 %
Énergie renouvelable	1 00 000 €	Réserve Ministérielle par député : P. Prat	15 000 €	1,09 %
Éco-conçu et innovant	490 000 €	Subvention Conseil Départemental du Gard	200 000 €	14,55 %
Sous total environnemental	590 000 €	Autofinancement (Emprunt et fonds propres)	320 270 €	23,29 %
Total Travaux	1 191 300 €	Total	1 375 000 €	100,00 %
Honoraires maîtrise d'œuvre + AMO environnemental	103 500 €			
FFB chantier propre	5 200 €			
Total des Études	108 700 €			
Équipements	75 000 €			
Total de l'opération	1 375 000 €			

- ✓ **De solliciter conformément au plan de financement retenu, les subventions et aides nécessaires à la restructuration, la rénovation et la mise aux normes du foyer Socio-éducatif polyvalent Maurice Fost.**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire à accomplir les formalités nécessaires à la réalisation du projet et pour ce faire, signer les documents afférents et pièces à intervenir.**

8. Nom de la Région : proposition de la Collectivité

Rapporteur : Bruno Tufféry

La loi n°2015-19 du 16 janvier 2015 prévoit que le Conseil régional doit adopter, avant le 1^{er} juillet 2016, une résolution comportant notamment l'avis au Gouvernement relatif à la fixation du nom définitif de la nouvelle région qui regroupe Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, À ce titre une grande consultation sur ce futur nom est lancée. <http://www.regionlmp.fr/le-nom-de-ma-region#form>

Le calendrier comporte 3 phases de consultation :

- La 1^{ère} phase de cette consultation est destinée à recueillir l'avis des acteurs institutionnels du territoire ce qui permet de proposer un nom et nourrir ainsi la réflexion du « Comité du Nom de la Région », puis de l'Assemblée régionale.
- La 2^{ème} phase citoyenne passera par l'adoption en Assemblée plénière, le 15 avril, d'une liste de noms soumis à consultation citoyenne issue de la phase précédente, ainsi que par la définition d'une méthode pour une large consultation de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de la région et de son périmètre. Une consultation citoyenne sera donc lancée jusqu'au début du mois de juin.
- La 3^e phase : suite à cette consultation citoyenne, les élus régionaux adopteront en Assemblée plénière le 24 juin, une résolution comportant l'avis au Gouvernement relatif à la fixation du nom définitif de la nouvelle région. Un décret en Conseil d'Etat devra valider ce nom avant le 1^{er} octobre.

Dans le cadre de la 1^{ère} phase, une liste de noms (non définitive) a été proposée, par ordre de préférence, par le « Comité du nom » le 4 avril. À savoir : Languedoc / Terre d'Oc / Occitanie / Pyrénées-Méditerranée / Languedoc-Pyrénées / Pays d'Oc / Midi / Occitanie-Roussillon.

Après avoir été saisi par courrier du 17 mars 2016 de la Présidente de région, M. le Maire a souhaité que cette liste soit examinée et qu'une réponse de la Collectivité soit adressée en retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrêter sa réponse sur « Terre d'Oc ».

Résultats du vote : 12 voix « Pour ».

Questions diverses

Conseil municipal du 8 avril 2016

Élus	Présents	Absent(s)	Procuration donnée à
Charbonneaux Rachel		X	Patricia Vaz
Chauvet Bénédicte	X		
Clerc Alain	X		
Estelle Gérard	X		
Le Boulch Myriam		X	Bruno Tufféry
Loison Béatrice	X		
Loison Thierry	X		
Millot Michel	X		
Personelli Michèle	X		
Poté Martine	X		
Poudevigne Florian	X		
Sautel Gérard	X		
Tufféry Bruno	X		
Vaz Patricia	X		
Verdier Richard	X		

La séance est levée à : 21 h 29

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Béatrice Loison	Bruno Tufféry
	